

LE MONACHISME ET LES MONASTERES

Les deux termes désignent un mode de vie (monachisme) et un lieu où s'exerce ce mode de vie (monastère).

La racine des deux mots vient du grec *monos* (qui signifie seul). En effet, l'érémitisme (mode de vie des ermites, lié au désert) apparaît au début du christianisme comme l'idéal chrétien suprême : vivre en harmonie avec Dieu loin des tentations de la société.

Les personnes adoptant ce mode de vie sont appelés moines (pour les hommes) et moniales (pour les sœurs).

Il ne faut pas confondre les moines / moniales avec les membres des ordres mendians, apparus au XIII^e siècle (Franciscains, Dominicains), appelés frères / sœurs. Ces derniers vivent dans des couvents (non pas des monastères) et, pour les hommes, ne sont pas cloîtrés, mais assurent un service pastoral (prédication, confession, suivi spirituel, ...).

A partir du XVI^e siècle apparaissent des ordres religieux destinés à l'accueil et au soin des malades ou bien à l'éducation. Il s'agit d'un troisième type de vie religieuse, différent des deux premiers.

La Réforme protestante supprime les monastères et les autres établissements religieux là où elle s'implante ; les biens sont dévolus à des œuvres charitables ou d'enseignement, ou encore confisqués au profit des princes. La Révolution ferme tous les établissements religieux et nationalise leurs biens. Après 1802, des monastères rouvrent. On en compte deux en Alsace : Oelenberg (au sud de Mulhouse) et Baumgarten (près d'Andlau), tous deux rattachés à l'ordre cistercien.

D'autres ordres se consacrant à l'éducation ou à la santé sont créés à partir du XVII^e siècle et au XIX^e siècle, mais ce mode de vie consacrée n'est plus, en raison de ses objectifs, rattaché au monachisme médiéval.

L'idéal monacal

L'idéal du monachisme est né au II^e siècle, en Egypte. Des hommes décident de quitter le « monde » pour vivre en solitaires dans des lieux désertiques, dans la prière, et se rassemblant autour d'un maître appelé « *Abba* » c'est-à-dire « père », en français « abbé » (« abbesse » au féminin).

Peu à peu, ce mouvement s'organise et se répand dans toute la chrétienté. Des règles apparaissent. Ce sont des règlements organisant la vie commune (horaires, devoir de chacun, manière de devenir moine ou moniale, élection de l'abbé,...)

Le moine ou la moniale renoncent au *monde*. Ce mot renvoie à la vie laïque (richesse, mariage, vie sociale,...). La renonciation au monde se concrétise par la prononciation de vœux :

- pauvreté (le moine ou la moniale ne possèdent rien en propre, la communauté subvient à leurs besoins matériels),
- obéissance (acceptation de la règle et de l'autorité de l'abbé ou de l'abbesse),
- chasteté (pas de relations sexuelles),
- stabilité (on résidera toute sa vie dans le même monastère).

Un candidat au monachisme est d'abord *novice* : le temps du noviciat est une période de probation et d'éducation. Pour devenir moine définitivement, le novice prononce les vœux définitifs : il devient *moine profès* et doit surtout assurer l'office des heures liturgiques. Dans l'ordre cistercien existe une catégorie de moines de second rang : les *frères convers*, qui effectuent des travaux manuels ; leur fonction liturgique est allégée.

Le monastère

La vie du moine ou de la moniale se déroule dans le monastère et le domaine qui en dépend. Le monastère est enfermé dans une *clôture* (pratiquement un mur). Aucune personne étrangère à la communauté ne doit pénétrer dans la clôture.

Les bâtiments du monastère comprennent les édifices nécessaires à la vie de la communauté :

- l'église
- le cimetière
- le réfectoire
- le cellier et la cave
- le dortoir
- les bains
- l'infirmerie
- le *scriptorium* et la bibliothèque
- les bâtiments agricoles.

L'église, le *scriptorium*, le réfectoire, le dortoir, l'infirmerie sont souvent regroupés autour du cloître : cour fermée bordée par quatre galeries fermées.

L'hôtellerie se situe hors de la clôture, de même que les dépendances agricoles et les habitations occupées par les employés du monastère.

Les règles

Deux grandes règles se répandent dans l'Occident latin : la règle irlandaise et la règle bénédictine.

La règle irlandaise a animé les premiers monastères en Alsace, car ils ont été fondés par des moines irlandais ou rattachés à cette règle, saint Colomban notamment. Ces fondations se caractérisent par une série de petits établissements rattachées à un même abbé. La règle bénédictine prend son nom de saint Benoît de Nursie qui fonde le monastère de Subiaco, puis celui du Mont-Cassin en Italie. Il meurt en 547. Elle prône une seule communauté réunie dans un même lieu. Sous Louis le Pieux (empereur de 814 à 840), la règle bénédictine est imposée à tous les monastères occidentaux lors des synodes de 816 et 817.

Les ordres

Les monastères qui se réclament de la même règle ou des mêmes coutumes forment, à partir du Xe siècle, des ordres monastiques. Cluny, fondé en 910, devient la principale abbaye bénédictine : plusieurs centaines d'autres monastères, de toutes tailles, lui sont affiliés. L'abbé de Cluny fait procéder à des inspections de chaque maison. En Alsace, les prieurés de Froidefontaine (près de Belfort), de Saint-Morand d'Altkirch, de Thierenbach (près de Soultz, Haut-Rhin) de Saint-Pierre à Colmar (actuel lycée Bartholdi), de Seltz, de Feldbach dépendent de Cluny.

L'ordre cistercien naît au XII^e siècle : l'abbaye de Cîteaux devient le centre d'une réforme et d'un retour aux fondamentaux de la règle bénédictine : c'est la réforme cistercienne, menée

par saint Bernard de Clairvaux. En Alsace, on compte les abbayes de Lucelle, de Neubourg (près de Haguenau), de Pairis (près d'Orbey), de Koenigsbruck-Leutenheim.

Les autres monastères sont autonomes ou reliés entre eux par des associations de prière et d'entraide.

Historique

On considère que le monachisme en Gaule s'est diffusé à partir de trois centres : Ligugé et Marmoutier près de Tours, avec saint Martin (mort en 397), Lérins (île au large de Cannes), avec saint Césaire (mort en 542) et Saint-Maurice d'Agaune dans le Valais suisse, fondé en 515.

Les monastères se sont implantés en Alsace à l'époque mérovingienne. Les fondateurs ont bénéficié de l'appui des rois qui disposent d'importants domaines agricoles et forestiers, et des ducs d'Alsace.

Ces implantations sont faites dans des lieux déserts : les vallées vosgiennes, les îles du Ried ou du Rhin, les forêts de la plaine, mais aussi dans des lieux protégés : Hohenbourg (Mont Sainte-Odile, dans la forteresse du duc d'Alsace) et à Strasbourg (abbaye Saint-Etienne).

Ces premiers monastères ont été des lieux de vie pour les moines et les moniales, séparés du monde, mais aussi des centres d'évangélisation des campagnes.

On peut distinguer plusieurs époques de fondations des monastères :

1^{ère} époque : les fondations irlandaises (époque mérovingienne, avec les grandes abbayes nées sous la protection royale ou ducale),

2^e époque : les fondations de l'époque carolingienne et ottonienne (sous la protection des empereurs et des aristocrates),

3^e époque : les fondations cisterciennes.

Le statut d'un monastère peut évoluer au cours des siècles : un monastère peut être transformé en chapitre, ce qui fut le cas de Saint-Amarin ou de Niederhaslach : les moines vivent alors séparément et prennent le titre de chanoines, mais continuent à assurer les offices quotidiens. Ils vivent alors selon une règle spécifique, souvent inspirée de celle attribuée à saint Augustin.

Vie liturgique, vie intellectuelle, vie économique

La vie liturgique est centrale dans la vie d'un monastère : les moines ou les moniales se retrouvent à l'église pour prier ensemble à différents moments de la journée : matines (pendant la nuit), laudes (au lever du jour), tierce (vers 9 heures du matin), sexte (à midi), none (vers trois heures), vêpres (au coucher du soleil), complies (avant d'aller dormir).

Durant ces offices, les moines ou les moniales chantent des hymnes et des psaumes et écoutent des lectures tirées de la Bible ou des auteurs chrétiens.

Ces offices occupent environ 5 à 6 heures dans la journée.

Dès leur origine, les monastères sont des centres intellectuels, en premier lieu en raison de l'obligation faite aux moines et aux moniales d'étudier les textes sacrés et religieux. Cette étude s'appelle la *lectio divina*. Comme on a besoin de disposer des textes, les rares ouvrages sont recopiés dans les *scriptoria*, ateliers d'écriture installés dans le monastère, avec parfois un atelier d'enluminure. Les livres sont prêtés d'un monastère à l'autre. Ce

mouvement permet de conserver des textes antiques et de diffuser, certes très lentement, les textes des penseurs et auteurs chrétiens.

Une école pour les jeunes confiés au monastère doit fonctionner dans chaque monastère. L'étude occupe environ 5 heures dans la journée.

Le monastère doit vivre en autonomie. Un établissement agricole y est associé. On y voit parfois une forge, un moulin, des greniers, un pressoir et une cave à vin, une brasserie, ... Comme des terres sont données par les particuliers au monastère, celui-ci peut les gérer directement ou bien les donner en location, ce qui lui assure des loyers. Très rapidement, les biens des monastères constituent des patrimoines fonciers importants et jouent un rôle économique et social moteur dans la société du haut Moyen Âge.

Chaque moine doit consacrer environ 6 heures au travail manuel.

La communauté se réunit en chapitre où l'abbé lit et commente la règle, où l'on évoque les problèmes communs à la communauté, où les fautes de chacun sont énoncées.

Cartes des monastères : voir l'Atlas historique de l'Alsace (université de haute-Alsace et Société savante d'Alsace)

<http://www.cartographie.histoire.uha.fr/atlas-historique-de-l-alsace/periode-medievale/alsace-religieuse/>